

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Thérèse JOUSSEAUME, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents	Mesdames Thérèse JOUSSEAUME, Françoise HURSON, Françoise ALLANO, Brigitte MERLE, Claudine LE BOUEC, Chantal ROUILLE, Gwenaëlle TUAL, Laurence LEVEE, Nadège PICOLO, Isabelle ETIEMBLE Messieurs Alain LE CARROU, Michel BOUGEARD, Jean-Pierre REGNAULT, Claude DESANNEAUX, Daniel LE JOLU, Patrick BELLEBON, Jean BELLEC, Eric LE BARS, Bertrand BAUDET, Jean-Louis ROUAULT, Eric TOULGOAT, Olivier LE CORVAISIER, Richard HAAS, Cédric HERNANDEZ, Régis BEELDENS
Absentes excusées	Mesdames Flavienne MAZARDO-LUBAC, Marie-Hélène BISEUL (pouvoir donné à Alain LE CARROU), Caroline BAGOT-SIMON (pouvoir donné à Richard HAAS)
Absents excusés	Monsieur Adrien ARNAUD (pouvoir donné à Eric LE BARS)
Secrétaire	Madame Gwénaëlle TUAL
Secrétaire Adjoint	Monsieur Olivier LE CORVAISIER
Secrétaire auxiliaire	Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2017-87

**RENOUVELLEMENT CONTRAT EDUCATIF JEUNESSE DE LA
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALE**

Rapporteur : Madame Marie Hélène BISEUL, Adjointe à l'Education et à la Jeunesse

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) accompagne la Ville de Langueux dans le développement des services destinés aux familles et aux jeunes, via le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), en soutenant l'existant et en favorisant le développement de l'offre d'accueil des 0-17 ans.

Depuis 1990, cette dernière accompagne également la Ville de Langueux dans ses actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

Puis, dans le cadre de la prise de compétence Relais Parents Assistants Maternels (RPAM) par Saint-Brieuc Agglomération, un nouveau contrat d'objectif valable jusqu'au 31 décembre 2016 a été signé avec la CAF.

Ces CEJ successifs ont pour objet de :

- déterminer l'offre de service adaptée aux besoins des usagers et aux disponibilités financières des co-contractants ainsi que les conditions de sa mise en œuvre,
- décrire le programme des actions nouvelles prévues dans le schéma de développement,
- fixer les engagements réciproques entre les co-signataires.

La CAF propose de renouveler le CEJ de la commune de Langueux, qui est désormais intégré au CEJ de Saint-Brieuc Armor Agglomération, pour la période 2017-2020. Celui-ci intégrera les actions existantes en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

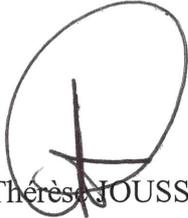
Considérant l'intérêt de maintenir le partenariat avec la CAF,

Je vous propose :

- ⇒ de renouveler, pour la période 2017-2020, le Contrat Enfance Jeunesse liant la Caisse d'Allocations Familiales des Côtes d'Armor et la commune de Langueux, via le Contrat Enfance Jeunesse de Saint-Brieuc Armor Agglomération ;
- ⇒ d'autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à signer les parties du Contrat Enfance Jeunesse concernant la commune de Langueux, ainsi que tout autre document se rapportant à cette délibération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.

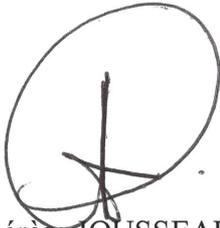
Certifié exécutoire au
vu de la transmission
en Préfecture le 30/11/17
et de la Publication le 30/11/17
La Maire,



Thérèse JOUSSEAUME



Pour extrait conforme,
Langueux, le 22 novembre 2017
La Maire,



Thérèse JOUSSEAUME